

6.° Pour, par là, avec son bon vouloir, être de quelque utilité à l'administration diocésaine.

Objection. — Il faut sauver le prestige de l'autorité. Sans aucun doute. Mais il peut y avoir plusieurs moyens de donner satisfaction aux paroissiens de Danielson, au point où les choses en sont rendues, tout en sauvegardant les droits et l'autorité de l'évêque : c'est ce qu'une discussion calme et sincère amènerait au grand jour.

13 août 1896.

J. B. PROULX *Ptre.*

V.

Monseigneur,

Après discussion avec le Rev. M. J. B. Proulx que nous nommons par les présentes notre délégué officiel, et désirant un compromis honorable avec Votre Grandeur, nous venons Lui faire les propositions suivantes que nous La prions de bien vouloir accepter :

1.° Avec une promesse de Votre Grandeur de nous donner d'aujourd'hui à six mois un prêtre curé Canadien-Français, ou la division de la paroisse avec un curé Canadien-Français à notre tête, promesse formelle donnée à notre susdit délégué, le Rev. M. J. B. Proulx, nous ferons une soumission complète;

2.° Nous paierons nos dus et arrérages à l'église;

3.° Nous arrêterons tous les procédés judiciaires qui doivent paraître en Cour Supérieure en Septembre prochain contre notre curé actuel, le Rev. M. C. F. Soquet;

4.° Nous arrêterons toute discussion sur la question de Danielson à la prochaine Convention des Canadiens-Français à Williamantic;

5.° Nous remettrons, à son arrivée, à notre curé Canadien-Français tous les argents que nous avons actuellement en banque.

Danielson Conn., 15 août 1896.

Signé

Comité de la paroisse

DR. C. J. LECLAIRE, *Président*,
LOUIS TÊTREAUT, 1^{er} *Vice-Président*,
T. BERNIER, 2^{me} *Vice-Président*,
JOSEPH LAVALLÉE, *Secrétaire*,
FRANCIS VAUDRY,
HENRY J. REEVES,
GEO. BARRY,
AUG. LAMBERT.

A Sa Grandeur Mgr Tierney, Evêque de Hartford.